

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**  
**BACHELIER : INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS**  
**GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

<p><b>CODE : 82 15 00 U34 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER : INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GENERAUX**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre de vérifier si l'étudiant est capable, en intégrant différentes dimensions (infirmière, biomédicale, relationnelle, éducative, déontologique, éthique, législative...) de sa formation, de développer un raisonnement professionnel réflexif critique sur une problématique de soins infirmiers en vue de se positionner comme (futur) professionnel acteur de changement et d'amélioration constante de la qualité des soins, au travers de l'élaboration et la défense d'un travail de fin d'études dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions de l'établissement.

En particulier, cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant de montrer :

- ◆ sa volonté de contribuer au progrès de l'exercice professionnel,
- ◆ son attitude critique à l'égard des situations et des activités infirmières,
- ◆ sa capacité à communiquer correctement des idées, analyses et propositions,
- ◆ sa capacité à mettre en question sa propre pratique professionnelle et à traiter de façon autonome un sujet interpellant professionnellement.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, prouvera qu'il est capable :**

*au travers d'un travail personnel de recherche écrit et oral,*

*en intégrant différentes dimensions (infirmière, biomédicale, relationnelle, éducative, déontologique, éthique, législative),*

*dans le respect des textes législatifs, de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*

- ◆ de décrire une problématique de soins infirmiers visant à améliorer la qualité des soins ;
- ◆ de formuler une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s) de recherche en lien avec cette problématique ;

- ◆ d'intégrer la problématique de soins infirmiers de son épreuve intégrée dans un système sociétal et professionnel en référence avec les concepts en soins infirmiers ;
- ◆ de présenter les fondements scientifiques éclairant l'analyse de la problématique et des données récoltées ;
- ◆ de présenter et d'analyser les données récoltées ;
- ◆ d'argumenter son positionnement réflexif et de proposer des pistes de solution en lien avec la problématique.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1. Programme pour l'étudiant**

L'étudiant sera capable,

- ◆ d'élaborer un travail écrit, circonstancié et critique portant sur une situation/problématique en soins infirmiers particulière sur laquelle l'étudiant a prise :
  - d'identifier et d'analyser une problématique de soins infirmiers dans son contexte, en lien avec les concepts des soins infirmiers,
  - de construire une bibliographie en consultant la littérature scientifique pour extraire les données probantes actualisées en lien avec la problématique identifiée,
  - de formuler une hypothèse ou question de recherche pertinente en lien avec la problématique,
  - d'identifier et de mettre en œuvre une démarche de récolte de données pertinentes avec l'objet (hypothèse ou question) de recherche, en exploitant également les acquis théoriques et les acquis d'apprentissage clinique,
  - d'appliquer une démarche scientifique d'analyse de données,
  - de se positionner personnellement de manière critique et argumentée face aux résultats récoltés,
  - de proposer des pistes d'amélioration professionnelle de la qualité des soins ;
- ◆ de s'exercer à présenter oralement l'état de ses recherches, en ayant recours, par exemple, aux technologies de l'information et de la communication pour mettre en valeur :
  - les arguments qui justifient ses choix en tenant compte du contexte, de son expérience,
  - le lien avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques de la formation,
  - ses connaissances et les pratiques propres à la problématique traitée ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail selon les consignes données ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;

- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours et/ou une personne ressource, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes autant sur le plan du contenu que des techniques développées.

#### 4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours a pour mission, *au travers de séances collectives et/ou individuelles* :

- ◆ d'expliciter les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;
- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
  - guider l'étudiant dans le choix de la problématique de l'épreuve intégrée,
  - avaliser le projet de travail,
  - assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation,
  - encourager chez l'étudiant la réflexion critique,
  - favoriser chez l'étudiant un positionnement professionnel,
  - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études,
  - réorienter le travail en cas de besoin,
  - donner des conseils pour la présentation orale,
- ◆ d'organiser la présentation orale des travaux devant le jury.

#### 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

#### 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

##### 7.1. Etudiant : 160 périodes

Code U

Z

##### 7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Encadrement de l'épreuve intégrée de la section : « Bachelier : Infirmier responsable de soins généraux »	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>